



## **Déclaration de la CGT Educ'Action 76**

Madame la Directrice Académique,

La CGT Educ'action 76 tient à rappeler ses valeurs de solidarité, de paix et de laïcité en ces moments suite au nouvel attentat à Londres qui a blessé notamment des lycéens. Elle exprime son soutien envers les victimes et leurs familles. Elle rappelle les valeurs émancipatrices de l'Éducation qu'elle revendique et qui ne peuvent se réaliser que dans un cadre laïc luttant ainsi contre tout obscurantisme notamment religieux. C'est la raison pour laquelle la CGT Educ'action revendique un véritable service public d'Éducation Nationale, Laïc, Gratuit et Unifié avec intégration des personnels du privé. Si des mesures de sécurité doivent être bien évidemment prises, elle rappelle qu'il ne faut ni céder à la psychose ni entraver le bon fonctionnement des écoles et des établissements par trop de mesures sécuritaires.

De plus, la CGT Educ'action 76 apporte tout son soutien aux collègues et à leurs familles qui, pour des raisons personnelles et professionnelles, ce qui est révoltant, souffrent dans leur travail et ne trouvent d'autres solutions que le suicide. La CGT Educ'action 76, depuis des années, revendique une amélioration des conditions de travail et de vie des personnels et la prise en compte de leurs difficultés. Il est de la responsabilité de l'employeur et donc du ministère de donner les moyens nécessaires pour permettre non seulement la réussite des élèves mais aussi pour garantir la santé des personnels.

Cette CAPD, relative aux postes adaptés, aux mises en disponibilité et à l'aptitude pour exercer les fonctions de directeur se tient deux jours après le CDEP sur la carte scolaire. Comment aborder cette CAPD sans évoquer les conditions de travail des enseignants en général et la souffrance au travail ? Les conditions d'exercice du métier se dégradent d'années en années : la réforme des rythmes, les effectifs chargés dans de nombreuses classes, les fusions d'écoles et les inégalités entre les communes en sont quelques exemples. Les journées de pondération tous comme les heures de réunion qui se multiplient ont entraîné une flexibilité accrue du temps de service des enseignants au détriment des conditions de vie des personnels. La CGT Educ'action 76 milite pour que le temps de travail soit défini par le seul temps d'enseignement devant élèves et que toutes les réunions institutionnelles, animations pédagogiques, formations soient prises sur le temps devant élèves ce qui nécessite des moyens de remplacement en nombre conséquent. Elle revendique que les journées de pondération ne soient pas le prétexte à plus de flexibilité et milite pour le respect des conditions de vie des personnels.

Concernant les postes adaptés, depuis de nombreuses années, le nombre de postes n'évolue pas. Alors que le métier se transforme, que les collègues doivent travailler plus longtemps, la CGT Educ'action revendique une politique plus ambitieuse qui doit permettre d'améliorer les conditions d'exercice des personnels et résoudre le problème de la souffrance au travail.

Concernant les mutations inter-départementales, nous constatons que le nombre de demandes satisfaites reste sensiblement constant par rapport à l'an passé tant au niveau national, qu'au niveau départemental. Toutefois, de nombreux collègues n'ont pas obtenu satisfaction, liée aux suppressions de postes entre 2008 et 2012. Malgré les créations de postes depuis, les mutations inter-départementales restent désespérément bloquées, ce qui aggrave les situations personnelles des collègues tant pour les rapprochements de conjoint que pour celles et ceux qui sont dans des situations sociales ou médicales particulières. Ainsi, pouvez-vous nous informer quant aux possibilités d'INEAT/EXEAT ? Les collègues nous sollicitent déjà et sont inquiets.

En parallèle nous constatons une augmentation du nombre de demandes de disponibilité (105 contre 99 l'an passé), conséquence certainement du nombre de demandes de mutations non satisfaites ou de situations personnelles, médicales et/ou professionnelles compliquées. Tout comme les temps partiels, les collègues qui font ce choix, perdent de leur salaire, et c'est rarement avec gaieté de cœur qu'ils prennent cette décision.

Comme nous le précisons dans notre introduction, les opérations de carte scolaire viennent de se terminer. Une fois de plus, malgré la dotation positive du département (+ 36 postes), elle se solde par 88 fermetures de classes pour 44 ouvertures. À nouveau, les fermetures sont plus nombreuses que les ouvertures. À cela s'ajoute des fermetures d'écoles et des fusions. Si cette année, ces écoles fusionnées ne se traduisent pas par de « mini-collège » / « super école », il n'en reste pas moins que celles qui ont été imposées les années passées ne sont pas des environnements propices pour que les élèves puissent apprendre dans de bonnes conditions, ni pour que les personnels puissent travailler dans de bonnes conditions. Il serait urgent de tirer les conclusions de la fusion des écoles maternelle Gravelotte et élémentaire Courbet pour former l'école Molière qui, est devenue une école de 18 classes en REP+. D'ailleurs, lors du CDEN, vous avez reconnu la difficulté de ces « grandes » écoles justifiant une autre sectorisation pour éviter des ouvertures de classe. Pour la CGT Educ'action, il est urgent de redonner deux entités à cette école, une école maternelle et une école élémentaire avec deux directions distinctes. Plus généralement, et c'est encore le cas cette année à l'issue des opérations de carte scolaire, les conditions d'enseignement dans certaines écoles seront difficiles avec des effectifs chargés.

La CGT Educ'action milite pour des écoles à taille humaine et une augmentation de la quotité de décharge des directeurs qui peut être supérieure à 100% quand cela le nécessite. Elle revendique la distinction entre l'école maternelle et l'école élémentaire pour tenir compte de la spécificité de chacune d'entre elles. La CGT Educ'action rappelle également son opposition au profilage de postes, notamment pour les directions d'écoles. Elle s'oppose à toutes mesures qui bloqueraient la mobilité des personnels ou qui favoriseraient des affectations au mérite.

Ainsi, puisque cette CAPD va étudier la liste d'aptitude des directeurs d'écoles, nous constatons que le nombre de collègues y postulant est en baisse (95 en 2015, 88 l'an dernier et seulement 67 cette année). Par contre le nombre de faisant fonction reste important (28 en 2015 soit 29,5%, 38 l'an dernier soit 43,2% et 36 cette année soit 53,7%). Ce qui témoigne d'une part de la difficulté de pourvoir les postes de directions (notamment celles de 6 classes et moins) et d'autre part du peu d'attractivité de ces postes liée au manque de temps de décharge pour assurer correctement la fonction. L'analyse du mouvement de l'an dernier montre que 92% des faisant fonction ont obtenu un poste de direction alors que pour les autres candidats, qui ont dû passer devant la commission départementale, seulement 41% des collègues ont obtenu une direction. La règle de la priorité absolue, qui peut s'expliquer pour les écoles de 4 classes et moins, crée une inéquité de traitement entre les collègues qui prétendent à exercer ces fonctions. Précisons aussi que si la règle de priorité absolue n'existait pas, dans la plupart des cas des écoles de moins de 4 classes les collègues faisant fonction auraient obtenu leur poste. Cette inéquité de traitement se trouve renforcée pour des collègues qui assurent la fonction de directeur ou directrice pendant 4 ou 11 mois, mais qui ne sont pas considéré-e-s comme faisant fonction. En effet, ils ne peuvent non seulement pas bénéficier d'une priorité absolue mais doivent, en outre, passer devant la commission départementale. De plus, si la règle de priorité absolue pour les directions des écoles de 9 classes et plus avait été appliquée l'an dernier, cela aurait bloqué plusieurs mutations et créé en bout de chaîne des postes vacants. Ceci dit, pour cette année, personne ne semble être concerné.

C'est pour ces raisons que la CGT Educ'action 76 s'est opposée à l'application de la règle proposée par l'UNSA, qu'elle s'oppose à tout profilage de poste de direction et à tout statut qui transformerait la fonction de directeur en chef d'établissement. La CGT Educ'action 76 revendique une réelle formation dès l'ESPE pour tous les enseignants sur la fonction de directeur d'école avec des compléments de formation réguliers pour tous ceux et toutes celles qui exercent ces fonctions et par conséquent la suppression de la liste d'aptitude et un mouvement sans priorité absolue sur ces fonctions.

La CGT Educ'action continuera à revendiquer des effectifs de classe de 20 élèves par classe et de 15 élèves par classe en éducation prioritaire. Comme lors de la grève du 16 mars, la CGT Educ'action poursuit la mobilisation contre les fermetures d'écoles mais aussi de collèges, contre les suppressions de classes et contre les suppressions de postes. La CGT Educ'action continue le combat pour un service public d'Éducation de qualité qui garantit des conditions de travail et de vie des des personnels et des conditions d'enseignement pour les élèves.